

Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations de la
Commune de MANCIEUX**

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 09 Avril 2026

DCM_2026_04_01 : VOTE DES TAUX

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures
zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Christelle GASPERONI,
Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET,
Mathieu DOMINGUEZ, Esméralda DUMOULARD,
Karine FOURCADE, Laetitia NAGY, Gilles RUAUX,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstentions : /

Absents - Excusés : Jean-François OZANNE (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR)

Secrétaire(s) de séance : Laetitia NAGY

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des
Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes
foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non
affectés à l'habitation principale (TH).

Considérant la conjoncture actuelle et afin de ne pas alourdir le budget de nos contribuables
monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.23	33.23
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	60.28	60.28
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5.35	5.35

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**
de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.23
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.28
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la
résidence principale : 5.35

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET



COMMUNE :
ARRONDISSEMENT :
TRÉSORERIE OU SGC :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)							
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)							
Taxe d'habitation (TH)							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)							
Total							
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité =				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026

À

Le

Pour la Direction des Finances publiques,

Le

Pour la Commune,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES
Taxe foncière sur le bâti : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Logements sociaux et longue durée Taxe foncière sur le non bâti : Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour recentrage THRS c. Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	Taxe foncière sur le bâti : a. Par le conseil municipal b. Par la loi Taxe foncière sur le non bâti : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (autres) Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées b. Logements vacants soumis à la THLV c. Correction des bases THRS d. Correction des bases THLV e. Correction des bases MTHRS	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA compensant la TH b. TVA compensant la CVAE c. Coefficient correcteur d. Taux FB commune 2020 e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)					
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental

b. Taux maximum de la majo

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National

b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

**TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE SAINT-GAUDENS**

ID : 031-213103146-20260413-DCM 2026 04 01-DE

2026

Si $D > 0$ et $E > 1$, la commune est sous-compensée.
Si $D < 0$ et $E < 1$, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence D inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations de la
Commune de MANCIEUX**

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 09 Avril 2026

DCM_2026_04_02 : VOTE DU BUDGET

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures
zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Christelle GASPERONI,
Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET,
Mathieu DOMINGUEZ, Esméralda DUMOULARD,
Karine FOURCADE, Laetitia NAGY, Gilles RUAUX,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstentions : /

Absents - Excusés : Jean-François OZANNE (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR)

Secrétaire(s) de séance : Laetitia NAGY

Après avoir entendu le rapport d'Henri GOIZET, Maire de Mancieux, le Conseil Municipal,
Vu la délibération adoptée lors de la séance du 02 Avril 2026 décidant d'affecter le résultat de
fonctionnement 2025 (€) en report de fonctionnement à l'article 002,

Considérant le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 adopté dans la séance du
02 Avril 2026

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

- **PRECISE** que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année
2025, au vu du CFU 2025 et de la délibération d'affectation du résultat adopté le 02
Avril 2026
- **ADOpte** les deux sections équilibrées ainsi qu'il suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
11	Charges à caractère général	109 500,00	70	Produits des services	14 100,00
12	Charges de personnel	90 100,00	73	Impôts et taxes	112 500,00
14	Atténuations de produits		74	Dotations et participations	72 652,41
65	Autres charges de gestion courante	77 397,76	75	Autres produits de gestion courante	17 000,00
66	Charges financières	1 000,00			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00			

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 031-213103146-20260413-BUDGET__2026-BF

68	Dotations aux amortissements et provisions	3 200,00	77	Produits exceptionnels	
23	Virement à la section d'investissement	61 832,65	13	Atténuation de charges	1 000,00
22	Dépenses imprévues		042	Opérations d'ordre entre sections	177 367,41
042	Opérations d'ordre entre sections	178 933,41	002	Résultat de fonctionnement reporté	128 844,00 €
Total dépenses de fonctionnement		523 463,82	Total recettes de fonctionnement		523 463,82
SECTION D'INVESTISSEMENT					
13	Subventions d'investissement		1	Excédent d'investissement reporté	20 210,65
16	Remboursements d'emprunts	8 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions investissement	154 390,70
21	Immobilisations corporelles	283 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	51 000,00
45	Réseaux divers		040	Opérations d'ordre	178 933,41
1	Déficit d'investissement reporté		21	Virement de la section de fonctionnement	61 832,65
041	Opérations patrimoniales en section d'investissement		041	Opérations patrimoniales en section d'investissement	
040	Opération d'ordre	177 367,41	045	Opérations patrimoniales en section d'investissement	
Total dépenses d'investissement		468 367,41	Total recettes d'investissement		468 367,41

ADOpte à l'unanimité dans son ensemble le budget primitif 2026 de la Commune de Mancieux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 523 463,82 €

- Section d'investissement : 468 367,41 €

. TOTAL : 991 831,23 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET



Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

Extrait du Registre des délibérations de la Commune de MANCIEUX

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 09 Avril 2026

DCM_2026_04_03 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures
zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Christelle GASPERONI,
Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET,
Mathieu DOMINGUEZ, Esméralda DUMOULARD,
Karine FOURCADE, Laetitia NAGY, Gilles RUAUX,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 8
Pour : 8
Contre : /
Abstentions : /
Ne prend pas part au vote : 3

Absents - Excusés : Jean-François OZANNE (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR)

Secrétaire(s) de séance : Laetitia NAGY

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les associations peuvent être soutenues
financièrement par la Mairie de Mancieux dans le cadre de leurs activités et des prestations
qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il précise qu'une enveloppe annuelle de 10 760,00 € a été inscrite sur le budget communal de
2026.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes dans
l'enveloppe des crédits disponibles :

Nom de l'association	Somme attribuée en 2026
Association de pêche	100
ACCA	2 000
Amicale Sapeurs-Pompiers	100
Souvenir Français	100
Collège de Salies	260
Coueurs grailouteurs	100
Arts et Musique	150
Arbres et paysages d'Autan	100
Coopérative scolaire	1 000
VTT Boucs Bike	150
MCS Rugby	150
Mancieux et compagnie	5 000
<i>Subventions à répartir</i>	<i>1 550</i>
TOTAL	10 760

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 031-213103146-20260413-DCM_2026_04_03-DE

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 3 membres n'ont pas pris part au vote, au regard de leur appartenance aux associations visées :

- **DÉCIDE** à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 10 760 € répartie comme indiqué ci-dessus

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget 2026 de la commune de Mancieux,

- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires au versement des subventions attribuées.

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET



Département : Haute-Garonne
Canton : Saint-Martory
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mancieux

**Extrait du Registre des délibérations de la
Commune de MANCIEUX**

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 09 Avril 2026

**DCM_2026_04_04 : RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS (CCID)**

L'an deux mille vingt-six et le treize avril, à vingt heures
zéro minutes, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Henri GOIZET

Sont présents : Henri GOIZET, Christelle GASPERONI,
Daniel VILLEMUR, Joël ARTIGUES, Angèle BONNET,
Mathieu DOMINGUEZ, Esméralda DUMOULARD,
Karine FOURCADE, Laetitia NAGY, Gilles RUAUX,

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstentions : /

Absents - Excusés : Jean-François OZANNE (à donner pouvoir à Daniel VILLEMUR)

Secrétaire(s) de séance : Laetitia NAGY

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts
(CGI), la commune doit instituer une commission communale des Impôts directs (CCID).

Celle-ci est composée dans les communes inférieures à 2000 habitants :

- du Maire ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du
conseil municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régional des finances
publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la
commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 24
personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Ainsi, le conseil municipal doit établir une liste de propositions comprenant 24 noms.

Sont proposés comme commissaires titulaires ou suppléants à la Commission communale des
impôts directs de la commune de Mancieux :

ARTIGUES Joel, BONNET Angèle, BONNET Michel, CIEUTAT épouse COURIOL
Lucette, DEDIÉU Francis, DEPUY épouse THIL Sabine, DOMINGUEZ Mathieu, FERRAN
Alain, FOURCADE Karine, GASPERONI épouse PERIOT Christelle, GUILLEMET
Stéphane, MONNET Camille, MORISSONNEAU Claude, NAGY Jean Christophe, NAGY
Laetitia, OLLE Claude, OZANNE Jean François, RESPAUD épouse BERGE Brigitte,
ROUAIX Alain, ROUGE Jean Marc, RUAUX Gilles, SALVADOR Alain, TEL Harry,
VILLEMUR Daniel

Ainsi fait et délibéré les jour mois an que dessus.

Le Maire,
Henri GOIZET

